

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC586

présenté par
M. Raux, rapporteur**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	100 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	100 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le nouveau plan « 5 000 terrains de sport – Génération 2024 », qui débutera en 2024, sera doté de 300 millions d'euros sur trois ans. Sur ce montant, 150 millions d'euros seront consacrés à la construction ou à la rénovation de 500 équipements structurants utilisés par les scolaires (gymnases, piscines, salles de combat, etc.), dont 150 dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Par ailleurs, le Fonds vert prévoit 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés, destinés notamment à la rénovation énergétique des bâtiments publics ; les équipements sportifs y sont éligibles.

D'autres projets sont engagés dans les territoires, mais la situation financière des collectivités ne permet pas de répondre aux besoins en matière de rénovation des bâtiments, pour les rendre sobres et résilients au changement climatique. L'Agence nationale du sport estime que 60 % des équipements sportifs, soit 180 000, sont vétustes. Sans un soutien massif de l'État, nous courons à la catastrophe.

Pour engager une action résolue, le rapporteur pour avis propose de consacrer 100 millions d'euros à la rénovation énergétique et à la mise aux normes des équipements sportifs de proximité. À cette fin, il souhaite transférer 100 millions d'euros de l'action 06 *Service national universel* du programme 163 *Jeunesse et vie associative* vers l'action 01 *Promotion du sport pour le plus grand nombre* du programme 219 *Sport*.